

Lignes directrices N°6 :

Procédures d'inclusion des Plateformes Pays existantes dans les propositions de nouveaux projets sous l'égide de PROLINNOVA¹

Informations sur les opportunités de financement qui sont portées à la connaissance des coordonnateurs sous-régionaux (CSRs), des autres membres de l'Equipe Internationale d'Appui (EIA) de PROLINNOVA) ou de toute Plateforme Pays (PP) seront communiquées aux coordonnateurs de toutes les PP éligibles pour des appels particuliers.

L'EIA/CSR ou la PP initiant ou dirigeant le processus de préparation d'une proposition de projet informera toutes les PP de la proposition, expliquera les conditions d'éligibilité et s'informeront de l'intérêt des PP à y participer. Le coordonnateur de la PP, en collaboration avec les partenaires à l'intérieur du pays, doit exprimer par écrit son intérêt à participer. L'EIA/CSR et les PP qui ont initialement manifesté leur intérêt décideront du nombre de pays qui seront inclus dans la proposition. S'il n'y a pas de limite fixée par l'organisme bailleur potentiel sur le nombre de pays, toutes les PP qui manifestent un intérêt peuvent être impliquées. Cependant, si une proposition ne peut inclure qu'un nombre limité de pays, l'EIA/CSR ou la PP initiatrice/porteuse de la proposition choisira parmi les PP qui ont manifesté leur intérêt, selon les critères suivants :

- Les restrictions géographiques/par pays ou autres formes de restrictions, en lien avec l'agence donatrice potentielle ;
- Le degré d'implication de la PP dans d'autres propositions (afin de répartir le plus largement possible les avantages du financement, la préférence sera donnée à une PP moins impliquée dans la mise en œuvre d'autres projets multi-pays dans le cadre de PROLINNOVA) ;
- La capacité relative de la PP, compte tenu des exigences particulières du projet, évaluées par l'EIA/CSR selon la mesure dans laquelle les PP ont – dans le passé – fait des plans réalistes, les ont mis en œuvre et ont fourni à bonnes dates des rapports et autres documentations de bonne qualité.

L'EIA/CSR ou la PP initiatrice ou porteuse d'une proposition de projet, coordonnera la préparation de la proposition de financement pour les activités dans lesquelles deux ou plusieurs PP ont exprimé un intérêt, soit par écrit, soit lors d'une réunion, par exemple, lors d'un atelier ou lors d'une mission d'appui technique (*backstopping*). Les coordonnateurs de toutes les PP qui ont manifesté leur intérêt recevront les versions provisoires (brouillons) de la proposition et auront la possibilité de les commenter et de fournir toutes les informations spécifiques demandées sur le pays de la PP. La date limite pour cette réponse dépendra du calendrier du bailleur.

Si une PP est sélectionnée pour être incluse dans une proposition de projet, mais ne fournit pas les informations spécifiques requises sur son pays dans le délai imparti, elle peut être appelée à se retirer, et une autre PP sera alors invitée à prendre sa place dans la proposition. Dans ce cas, la PP qui s'est retirée sera invitée à soumettre une lettre de retrait au coordonnateur PP, avec copie à l'EIA/CSR.

Dans la mesure du possible, l'EIA/CSR demandera à l'une des PP de coordonner les projets multi-pays et d'assumer la responsabilité principale de la proposition de projet et, si elle est financée, également de la

¹ Ces lignes directrices devront être revues une fois que les plateformes (sous-)régionales de PROLINNOVA seront en place et fonctionneront avec leurs propres groupes de supervision.

gestion du projet. Les membres de l'EIA et les CSRs joueront un rôle de conseil et de soutien, selon ce que jugeront appropriées les PPs impliquées.

Les PPs sont les bienvenues à tout moment pour initier l'élaboration d'une proposition multi-pays sous l'égide de PROLINNOVA et pour demander à l'EIA/aux CSRs d'aider à préparer la proposition.

Une PP ne sera incluse dans une proposition soumise à un organisme de financement que si cette dernière a donné son consentement pour y être incluse.

L'EIA/les CSRs et le Groupe de Supervision de PROLINNOVA (POG) accorderont une attention particulière à la recherche de possibilités de propositions pour les PPs qui n'ont pas (au cours des dernières années) eu l'occasion d'obtenir un financement pour les activités de PROLINNOVA.

Toute question des PPs concernant les décisions de sélection prises par l'EIA/les CSRs doit être adressée au POG.

Voir les lignes directrices N°15 pour des informations sur les procédures d'examen et de soumission des notes conceptuelles et des propositions faites au nom de PROLINNOVA.